

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} octobre à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Etienne MOREAU, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 14

Date de la convocation : 25/09/2019

Date d'affichage : 25/09/2019

Présents : Mesdames Sandra RIQUIN, Nathalie FUSELLIER, Valérie GRÉGOIRE, Sylvie BREFORT, Jacqueline TARDIVEL,
Messieurs Thierry FRÉMONT, Thierry GROSBOIS, Yann FONTENY, Jacky PASQUIER, Thierry PAPOT, Christian PACORY, Florent POIRIER, Patrice NEAU

Absente excusée : Madame Sandrine DESMARRES

Absente, avait donné pouvoir : Madame Gisèle DESCHAMPS à Monsieur Thierry FRÉMONT, Monsieur Manuel DA SILVA à Monsieur Etienne MOREAU

Monsieur Jacky PASQUIER est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Jacques Chirac, ancien Président de la République.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 septembre 2019

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

1 -

DESIGNATION	Entretien espaces verts (massif école publique)
ENTREPRISE	ESAT MOULIN DU PIN
PRIX HT	150.00€
PRIX TTC	180.00€

2 -

DESIGNATION	Chrono salle de sport
ENTREPRISE	CASAL SPORT
PRIX HT	680.83€
PRIX TTC	847.00€

3 -

DESIGNATION	Travaux maison associative
ENTREPRISE	RFE
PRIX HT	862.85€
PRIX TTC	1035.42€

4 -

DESIGNATION	Enseigne maison associative
ENTREPRISE	DELBAR et BELDA
PRIX HT	346.10€
PRIX TTC	415.32€

5 -

DESIGNATION	Peinture sol local rangement salle des fêtes
ENTREPRISE	DOUAIRE
PRIX HT	1474.20€
PRIX TTC	1769.04€

Madame Valérie GREGOIRE demande pourquoi l'enseigne de la maison associative est en deux morceaux.

Monsieur Patrice NEAU fait remarquer que l'achat du chrono aurait pu passer en transfert de charges ; Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un investissement ; le transfert de charges ne peut se faire que pour le fonctionnement.

ORDRE DU JOUR

DEL N°01-10/2019-01 Rapport d'activités 2018

Monsieur le Maire reprend les grandes lignes du rapport établi par la communauté d'agglomération.

- Elaboration des PLUi (Tuffalun - Gennes Val de Loire, pour une vision territoriale à l'horizon 2030
- Amélioration des transports en commun et la mobilité douce
- Soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires
- Modernisation de la relation usagers avec l'outil numérique
- Portail des aides
- Développement des équipements sportifs et culturels. (L'école de musique devient communautaire)
- Revitalisation urbaine (Anjou Cœur de Ville)
- Lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Politique de soutien du commerce et des activités économiques
- Data center
- Tourisme
- Formation professionnelle
- Soutien à l'agriculture
- Eau et assainissement (gestion communautaire)
- Collecte des déchets

Pour mémoire, le budget de la communauté d'agglomération s'élève à 51,89 millions d'euros en fonctionnement et 32.49 millions d'euros en investissement.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le rapport présenté.

DEL N°01-10/2019-02 Rapport d'évaluation des charges par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire explique que les communes de Moulherne et Saint Philbert n'avaient pas le recul suffisant par rapport au fonctionnement de leurs salles.

- Sur la compétence équipements, en fonctionnement, le transfert pour Vernantes est de 21 366.69€, figé sur minimum 3 ans.
- Vernantes n'a pas de transfert de charges pour la GEMAPI, de même pour la protection et la mise en valeur de l'environnement
- En matière de petite enfance, Vernantes perçoit 100 971.58€ en fonctionnement (qui englobe les remboursements d'emprunt)

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal approuve à l'unanimité le contenu de ce rapport.

DEL N°01-10/2019-03 cote irrécouvrable

Il s'agit de loyers impayés ; un dossier de surendettement ayant été monté, le montant de la dette, soit 442.00€, ne pourra être recouvré.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 2 voix contre, décide porter en non-valeur la cote irrécouvrable référencée 2018 T213, 281, 2019 T17, 49, 65, 88, arrêtée à la date du 5 septembre 2019, pour un montant total de 442.00€.

DEL N°01-10/2019-04 Vente de matériel

La municipalité a vendu un four (Thirode Emereau) provenant du restaurant scolaire, à un restaurateur. La valeur d'achat était de 8 799.99€, il a été vendu 1 300.00€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à sortir le matériel de l'inventaire communal, et à signer les pièces correspondantes.

DEL N°01-10/2019-05 Reprise de véhicules

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à céder 2 véhicules pour le prix d'1 euro :

- Berlingo Citroën 9110 2 P 49 (valeur à l'inventaire 3 500.00€)
- Berlingo Citrën 342 ACC 49 (valeur à l'inventaire 6 232.00€)

Et à signer les pièces correspondantes.

DEL N°01-10/2019-06 Retrait de communes du SIVU

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) en cours avec la CAF avait été signé en 2016 par la Communauté de Communes Loire-Longué et les communes membres.

Or, le SIVU Loire-Longué qui a repris ce CEJ n'exerce pas sur le même périmètre que l'ancienne collectivité. Ainsi, certaines actions inscrites concernent désormais le territoire de Gennes Val de Loire pour les communes des Rosiers sur Loire et de Saint Martin de la Place.

Il s'agit des actions suivantes :

- « garderie » et « BAFA » de Saint Martin de la Place
- « Poste de coordination », « accueil périscolaire » et « accueil de Loisirs » des Rosiers sur Loire.

Le territoire de Gennes Val de Loire renouvelle son CEJ en 2019 avec lesdites actions, il est donc nécessaire pour le SIVU et les communes membres de le retirer de leur CEJ en cours, et ce, au 31/12/2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTE pour les actions « garderie », « BAFA » de Saint Martin de la Place, « poste de coordination » et « accueil périscolaire » des Rosiers sur Loire de mettre fin par anticipation à la date du 31/12/2018 du CEJ Loire-Longué pour un rattachement au CEJ Gennes Val de Loire.

DECIDE de mettre fin par anticipation au 31/12/2018 de l'action « ALSH Longué-Les Rosiers » afin de rattacher une partie au CEJ de Gennes Val de Loire (ALSH Rosiers) et de réaffecter l'autre partie au CEJ Loire-Longué via un futur avenant.

AUTORISE le Maire à signer les avenants ainsi que tout document nécessaire en application de la présente délibération.

DEL N°01-10/2019-07 Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF et le SIVU Loire-Longué pour la période 2020-2024

Monsieur le Maire rappelle que la CAF apporte un soutien financier à la commune pour les actions liées à l'accueil périscolaire, et ce, par le biais du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec le SIVU Loire-Longué et la CAF.

Monsieur le Maire informe que le contrat en cours prend fin au 31/12/2019 et qu'il ne pourra pas se renouveler.

En effet, la CAF a mis en place une nouvelle démarche plus globale et transversale avec l'instauration de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui englobe tous les champs d'intervention de la CAF et non plus seulement l'enfance et la jeunesse.

Ce nouveau dispositif va permettre le maintien des financements par des bonifications versées directement aux gestionnaires d'actions éligibles.

Monsieur le Maire explique que la contractualisation via la CTG doit être précédée de la réalisation d'un diagnostic de territoire intégrant tous les champs d'intervention de la CAF.

Aussi, sachant que certains champs relèvent de la compétence de la commune et d'autres de la compétence du SIVU, la CTG devra être co-signée entre Vernantes, la CAF, le SIVU et toutes les communes

membres.

Monsieur le Maire précise que la commune participera à l'élaboration du diagnostic qui sera piloté par le SIVU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de se lancer dans cette nouvelle démarche de partenariat avec la CAF en signant une Convention Territoriale Globale à l'échelle du SIVU avec toutes les communes membres et couvrant la période 2020-2024.

AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention, ainsi que tout éventuel avenant et tout document nécessaire en application des présentes.

DEL N° 01-10/2019-08 Mise à disposition d'un local pour le RAM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition d'un local pour le RAM, moyennant le versement d'un loyer et des charges afférentes dont le montant annuel s'élève à 657.00€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tout éventuel avenant et tout document nécessaire en application des présentes.

DEL N° 01-10/2019-9 Convention d'entretien pour la micro crèche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de renouveler la convention d'entretien pour la micro crèche,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tout éventuel avenant et tout document nécessaire en application des présentes.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire rappelle que les imprimés de déclaration pour les producteurs de maïs sont disponibles en mairie.
- Il présente l'audit énergétique réalisé par le SIEMML sur les 4 maisons rue des Frères Champneuf. Différentes solutions sont proposées afin d'améliorer la déperdition énergétique.
- Journées du patrimoine des 21 et 22 septembre : peu de fréquentation, mais appréciées par les personnes qui se sont déplacées.
-
- Inauguration de la maison associative le 28 septembre dernier
- Reprise du camping : 2 candidats se sont proposés ; le conseil syndical en a retenu un en réunion, qui souhaite ouvrir à Pâques ; il y a quelques travaux de rénovation et d'élagage à prévoir
- La Poste : Monsieur le Maire annonce qu'il va rencontrer le responsable, afin de discuter de la situation actuelle qui n'est pas satisfaisante tant au niveau de l'accueil qu'au niveau de l'amplitude horaire.
- Rappel : 16 novembre : repas des anciens
- Madame Jacqueline TARDIVEL informe le conseil d'ateliers santé organisés par la MSA, et indique qu'un après-midi « portes ouvertes » aura lieu à la maison de retraite samedi 5 octobre.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.

Fait à VERNANTES, le 2 octobre 2019

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Etienne MOREAU

